

BULLETIN AGRICOLE - AVRIL 2021

# Prenons soin de l'eau

01 | LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

02 | CATALOGUE DES MESURES OUVERTES EN 2021

03 | JE SOUHAITE M'ENGAGER DANS UNE MAEC



Basées sur le volontariat, les MAEC correspondent à un engagement à maintenir et/ou développer des pratiques vertueuses pour l'environnement (enjeux eau et biodiversité).

La contractualisation de MAEC donne lieu au versement d'une aide financière visant à indemniser les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant des engagements pris.

---

## Les mesures agro-environnementales et climatiques



Toutes les exploitants ayant leur siège et/ou au moins 50 % de leurs parcelles sur le périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatiques de l'Ouest-Cornouaille (PAEC)\* sont susceptibles d'être éligibles aux MAEC.

*\*Dans l'Ouest-Cornouaille le périmètre du PAEC Ouest-Cornouaille correspond au territoire du SAGE.*

# Catalogue des mesures ouvertes en 2021

- Les mesures « **système polyculture-élevage** » **évolution** sont ouvertes à la contractualisation pour 5 ans (SPE1, SPE2, SPE3 pour les herbivores et SPE9 pour les monogastriques).
- Les mesures « **système polyculture-élevage** » **maintien** sont ouvertes à la contractualisation pour 1 an (SPM1, SPM2, SPM3). Les mesures **SPM2** et **SPM3** sont ouvertes **uniquement aux engagements historiques**. Le principe de **non régression environnementale** s'applique à **toutes les MAEC système** pour les exploitations **déjà engagées dans ces mesures en 2015 ou 2016**.
- Les mesures régionales CAB « **Conversion à l'Agriculture Biologique** », PRM « **Protection des Races Menacées** » et API « **Apiculture** » sont ouvertes à la contractualisation.
- Les exploitants éligibles à la mesure MAB « **Maintien à l'Agriculture Biologique** » pourront souscrire un nouveau contrat d'1 an.
- Les **mesures localisées** sont à nouveau **contractualisables, soit pour 1 an, soit pour 5 ans**.

## Mesures système

Mesure	Montant / ha	Cahier des charges spécifique	Cahier des charges commun	Durée d'engagement	
				5 ans	1 an
SPE1	210 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 70 %	Maintien de 10 UGB Interdiction de retourner les prairies permanentes Limitation des achats en concentrés (800 kg/UGB bovine) Limitation de l'usage des pesticides (respect des % de réduction vis-à-vis des IFT du territoire) Interdiction de l'utilisation des régulateurs de croissance Réalisation de l'appui technique à la gestion de l'azote		
SPM1	180 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 12 %			
SPE2	190 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 65 %			
SPM2	160 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 18 %			
SPE3	140 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 55 %			
SPM3	110 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 28 %			
SPE9	140 €	Diversification de l'assolement (culture majoritaire < 60 % en année 2, < 50 % en année 3, nombre de cultures minimum, % de légumineuses, ...) Limitation de l'usage des pesticides (respect des % de réduction vis-à-vis des IFT du territoire) Interdiction de l'utilisation des régulateurs de croissance Réalisation de l'appui technique à la gestion de l'azote			

Pour les **mesures système « évolution » (SPE)**, certains points du cahier des charges sont à respecter à partir de la **3<sup>ème</sup> année d'engagement** (part minimale de surface en herbe, part maximale de surface en maïs consommé, les achats de concentrés).

Pour les **mesures système « maintien » (SPM)**, ces mêmes critères doivent impérativement être respectés **l'année de l'engagement**.

# Mesures localisées

Mesure	Montant (€ / ha)	Accès	Durée d'engagement	
			5 ans	1 an
Mise en place d'un couvert herbacé pérenne (Code mesure BR_OCEA_GC04)	366	Tout le territoire Nouveaux contrats seulement		
Mise en herbe et absence de fertilisation (Code mesure BR_OCBD_GC05)	450	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats seulement		
Gestion de l'herbe par pâturage limité (Code mesure BR_OCEA_HE01)	56,58	Tout le territoire Nouveaux contrats et prolongations		
Gestion de l'herbe par retard de fauche (Code mesure BR_OCEA_HE02)	222,86	Tout le territoire Nouveaux contrats et prolongations		
Absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage (Code mesure BR_OCBD_HE04)	159,90	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats et prolongations		
Absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche (Code mesure BR_OCBD_HE05)	326,18	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats et prolongations		
Ouverture de milieu (Code mesure BR_OCBD_HE08)	190,32	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats seulement		
Absence de fertilisation (Code mesure BR_OCBD_HE10)	103,32	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats et prolongations		
Maintien de l'ouverture et absence de fertilisation (Code mesure BR_OCBD_HE12)	122,40	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats et prolongations		

Les MAEC localisées peuvent être mises en place à l'échelle d'une parcelle ou de plusieurs parcelles pour répondre à un enjeu environnemental : la gestion des milieux remarquables, notamment les zones humides et la reconquête de la qualité de l'eau et des sols.

La souscription de mesure localisée est soumise à un **plafond de 5000 €**.

Pour toute souscription à une mesure localisée, une **attestation d'éligibilité délivrée par OUESCO** devra **obligatoirement** être jointe à la demande d'aide.



# Mesures régionales

Mesure	Montant	Critères de sélection	Cahier des charges	Durée d'engagement	
				5 ans	1 an
CAB	Variable en fonction des couverts engagés (ha) et du type d'orientation (CAB ou MAB)	Exploitants dont les surfaces sont en 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> année de conversion en AB	Respect du cahier des charges AB sur l'ensemble des parcelles engagées  Cahiers des charges spécifiques en fonction des catégories engagées		
MAB		Exploitants dont les surfaces sont certifiées en AB			

- Les mesures régionales PRM « **Protection des Races Menacées** » et API « **Apiculture** » sont ouvertes à la contractualisation pour 1 an.

## Je souhaite m'engager dans une MAEC

